

Pleudihen

Village



12/05/2023 n°2194

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 MAI 2023

Le Conseil municipal s'est réuni le Mercredi 10/05 en Salle d'honneur de la Mairie. Les principales décisions prises sont les suivantes :

TRAVAUX – Aménagement de voirie au Buet : pour mettre en place les aménagements proposés aux riverains lors de la réunion organisée en septembre 2022, et validés avec l'ADAC 22, six entreprises de travaux publics ont été contactées pour proposer leurs offres. Cinq d'entre elles ont répondu et les élus retiennent la société LESSARD de Quévert pour un montant de 17.220€ TTC. Pour rappel, les travaux consisteront en l'installation d'une double écluse à l'entrée du village (côté bourg) et de pavés ASCODAL en îlot central à plusieurs endroits du Buet (sans gêner les accès des riverains). Jean-François HULAUD, Adjoint délégué aux Travaux, indique que les travaux, qui devraient durer 6 jours, seront réalisés en juin et en circulation alternée. Le radar pédagogique sera installé par la suite et permettra de constater les effets de ces nouveaux aménagements.

URBANISME – Aménagement de la rue de Dinan : le Maire rappelle les enjeux du projet lié au démantèlement futur de la caserne des sapeurs-pompiers. Une offre a été présentée aux propriétaires de la parcelle voisine, AC 14 (cf. Conseil municipal du 30/03/23). Après étude de la Commission Travaux élargie, le portage financier de l'opération est confié à l'Etablissement public foncier de Bretagne. Les élus valident à l'unanimité la convention opérationnelle d'actions foncières. Cette convention permet à l'EPF d'acquérir les biens pour le compte de la Commune, de prendre en charge une grande partie des coûts liés à la déconstruction et la dépollution des sites. Ce portage est limité à 7 ans et, à l'issue, la Commune pourra se porter acquéreur des biens, le coût étant alors minoré de différentes subventions et aides.

FINANCES – Renouvellement du dispositif « Argent de poche » : depuis plusieurs années, la municipalité permet aux jeunes âgés de 16 à 18 ans d'effectuer différentes missions pendant les vacances scolaires. Ces missions permettent d'accompagner les jeunes dans une première expérience, de valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes, de créer du lien entre jeunes, agents et élus, et de découvrir des métiers. En contrepartie, les jeunes sont indemnisés selon un barème, fixé nationalement, de 15€ pour 3,5 heures de travail. Ces missions ont lieu principalement au service technique/espaces verts, mais peuvent aussi avoir lieu dans d'autres services (restaurant scolaire, bibliothèque, service administratif, ...). Bernard OGER, Conseiller délégué aux Finances et Infrastructures, propose d'augmenter le budget alloué à ce dispositif. Les élus acceptent à l'unanimité cette proposition qui permettra d'offrir 60 missions pour un budget maximum de 900€ (contre 600€ les années précédentes).

CULTURE ET CITOYENNETÉ – Dispositif « Conseil numérique » : Jacques TERRIERE, Adjoint à la Culture et à la Citoyenneté, rappelle que Pleudihen-sur-Rance, en association avec Saint-Hélen et La Vicomté-sur-Rance, bénéficie d'une Conseillère numérique. Sa rémunération était prise en charge à 100% par l'Etat pendant 24 mois. La répartition du temps de cette conseillère se fait au prorata de la population, soit 50% pour Pleudihen, 25% pour chacune des deux autres communes. Ce poste a pour objectif principal de contribuer à la réduction de la fracture numérique au niveau social, humain et technique (développement des démarches administratives dématérialisées). Après avis des communes de Saint-Hélen et La Vicomté qui ont émis le souhait de poursuivre cette collaboration intercommunale et de renouveler ce contrat d'animation, il est proposé aux élus de valider cette reconduction. Toutefois, l'aide de l'Etat sera réduite. Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette prolongation pour 3 ans.

DIVERS – Problématique des chiens sur la plage de La Ville Ger en période estivale : Gilberte BELLANGER soulève en question diverse cette problématique concernant La Ville Ger et l'herbu des Bas-Champs. Le Maire lui confirme que, malgré les messages de prévention, certains propriétaires indécents continuent de laisser leurs chiens divaguer sur la plage et ne ramassent pas leurs déjections. Il indique qu'en vertu de son pouvoir de police, il prend un arrêté visant à interdire la présence des chiens, même tenus en laisse, sur la plage de La Ville Ger, jusqu'à septembre. Les contrevenants pourront dès lors être verbalisés. Des panneaux réglementaires d'interdiction seront installés.

▼ CE VENDREDI ▼

OGEC ECOLE NOTRE-DAME SOIRÉE BROCHETTES

Salle des Fêtes
A partir de 20h00

**FRELON ASIATIQUE :
FIN DE LA CAMPAGNE DE
PIÉGEAGE**
(voir au dos)



MARCHÉ

tous les MARDIS
de 9h à 13h place de la mairie

Fruits et légumes, poissonnerie,
galettes-crêpes, boucherie-charcuterie,
crèmerie, fleurs, plantes

CENTRE CULTUREL BIBLIOTHÈQUE

Abonnement gratuit pour tous
02.96.88.20.55

HORAIRES MODIFIES

Mardi 9h-12h30
Mercredi 9h-12h30
Jeudi 14h00-17h00
Samedi 9h-12h30

INFOS PRATIQUES

Sapeurs-pompiers : 18
Médecin : 15. Pharmacie : 3237
Sage-femme ☎09.84.45.25.37
Cabinet infirmier ☎02.96.88.28.57
Assistante sociale : RDV au
02.96.80.00.80
Association « Soleil et Sourires »
☎02.96.83.20.75
Ambulances de La Rance
☎02.99.88.08.80
Conciliateur de justice :
permanence en mairie chaque 1er
mardi du mois. Prendre rdv auprès
de la mairie (☎02.96.83.20.20)
Taxi LEMOINE ☎06.08.54.09.22

TRI SÉLECTIF (sacs jaunes)

Dans les villages : mardi 23/05
Dans le bourg : tous les mardis



FRELONS ASIATIQUES : FIN DE LA CAMPAGNE DE PIÉGEAGE DES REINES FONDATRICES

Les personnes ayant installé des pièges pour les reines fondatrices de frelons asiatiques sont invitées à les retirer au plus vite, le risque étant désormais de capturer d'autres espèces.

Si le piège vous a été prêté par Dinan Agglomération, vous êtes invité à venir déposer, dans les meilleurs délais, le matériel en mairie ainsi que les fiches de suivi. Le piège devra être rendu propre et complet, c'est-à-dire composé d'un gobelet, d'un couvercle, d'un support noir d'accroche, d'un crochet et du flacon de produit attractif.

Merci aux piégeurs et aux piégeuses !



CONCERT : STABAT MATER DE KARL JENKINS Samedi 13 mai, 20h00, Eglise Notre-Dame

Le Choeur Mosaïque Musicale Malouine a le plaisir de vous annoncer son prochain concert avec, au programme, le Stabat Mater de Karl Jenkins.

Entrée : 15€. Tarif réduit : 10€. Gratuit pour les - de 12 ans.

APEL ECOLE NOTRE-DAME - THÉÂTRE

**Samedi 13 mai à 20h30
et Dimanche 14 mai à 14h30**
Salle des Fêtes

« *WIFI or Not WIFI* »
par la Troupe Haut'en Rire
de Tréguieux.

Tarif : adulte 7€, enfant de 6 à 12 ans 3€, gratuit pour les moins de 6 ans.
Billets en vente à la boulangerie Piguel au 06.63.07.02.78, sur place.



TU AS ENTRE 16 ET 18 ANS ? MOTIVÉ(E) POUR UN JOB D'ÉTÉ ?

La commune propose le dispositif « Argent de Poche »

Ce dispositif permet à un jeune âgé de 16 à 18 ans d'effectuer des petits travaux dans la commune à l'occasion des vacances scolaires.

Les missions peuvent avoir lieu au service technique/espaces verts, au restaurant scolaire, en mairie ou à la bibliothèque.

En contrepartie, le jeune recevra une indemnisation de 15€ pour 3h30 de travail.

Renseignements et inscriptions à la Mairie (02.96.83.20.20).

COMMISSION NAUTIQUE : REMISE EN ETAT DES MOUILLAGES

La commission Nautique est en charge de faire appliquer le règlement de la zone de mouillages et d'équipements légers de Mordreuc. L'usage de cet espace est régi par un « Règlement de police » accepté par chaque titulaire de mouillage.

L'article 3 stipule qu'« **un emplacement non utilisé pendant une période de 12 mois sera considéré comme vacant sur décision de la commission Nautique** ». Il pourra alors être réattribué. Nous constatons que certains mouillages ne sont plus utilisés ou en état de l'être. La commission propose d'organiser une remise en état groupée des mouillages aux titulaires qui le souhaitent. Cette opération leur permet de bénéficier de tarifs préférentiels, en fonction des demandes.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître auprès de la mairie avant le 22 mai 2023.

STADE PLEUDIHENNAIS FOOTBALL

VEN. 12/05. Foot loisir : Pleudihen va à Caulnes à 20h30.

SAMEDI 13/05. Pôle féminin. U8 : plateau à Pleudihen à 10h00. U11 : tournoi. U12 : Pleudihen reçoit Plancoët à 11h. U13 : tournoi. U15-U18 : tournoi. **Pôle masculin.** De U6 à U13 : plateaux ou matches ou entraînements ou repos. U14 : Pleudihen reçoit Plouasne à 12h00. U15 : Pleudihen reçoit Saint-Alban à 16h. U16 : Pleudihen reçoit Guipry-Messac à 14h. U18 : Pleudihen reçoit Plancoët à 18h.

DIMANCHE 14/05. Seniors A : Pleudihen reçoit Cancale à 15h30. Seniors B : Pleudihen va à Château-Malo Saint-Malo à 15h30. Seniors C : Pleudihen reçoit Quévert à 13h30.

Portes ouvertes sur le pôle féminin !

Tout le mois de mai, le Stade Pleudihennais accueille toutes les filles (licenciées ou non licenciées) désireuses de porter les couleurs rouges et noirs pour la saison 2023-2024. Le club a des équipes dans toutes les catégories sauf en adultes (si des filles souhaitent créer une équipe, pas de problème !).

Jours et horaires des séances :

- Née entre 2015 et 2018 : mercredi de 10h00 à 11h30
- Entre 2012 et 2014 : mercredi de 10h00 à 11h30 et vendredi de 18h00 à 19h15
- Entre 2010 et 2011 : mercredi de 17h45 à 19h15 et vendredi de 18h00 à 19h15
- Entre 2004 et 2009 : mercredi de 17h45 à 19h15 et vendredi de 18h00 à 19h15

Bon à savoir : le pôle féminin possède le label F.F.F « Argent » (associatif, sportif, éducatif, encadrement, formation) et est champion des Côtes-d'Armor en U18 foot à 7. Organisation de stages pendant les vacances, participation à des tournois internationaux, matches pro., ...

Venir avec sa bonne humeur et sa gourde.

Renseignements : José Escanez au 06.68.19.26.42

EUROPOUSSINS DU 3 ET 4 JUIN 2023

Le Stade Pleudihennais recherche des familles d'accueil pour l'hébergement d'enfants (9-10 ans) ou / et d'adultes.

Merci de contacter au plus vite Arnaud (permanent du club) au 06.27.40.64.18

LE P'TIT CAFÉ DES AIDANTS

Le prochain P'tit café des aidants est prévu **le lundi 15 mai 2023, à 14h** - Salle du Verger à Saint-Solen, LANVALLAY (Entrée par parking, rue de Combourg).

Plus de renseignements auprès de Laurent DURNERIN (permanence tous les mercredis en mairie de 10h à 12h, sur rendez-vous).



ACCUEIL DE LOISIRS (3-12 ANS) PLEUDIHEN/SAINT-HELEN/ LA VICOMTÉ : VACANCES D'ÉTÉ

Programme des vacances d'été disponible à partir du lundi 15 mai à la mairie ou sur son site internet.

Ouverture du lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet (**fin des inscriptions = mercredi 21 juin**).

Ouverture du lundi 28 août au vendredi 1^{er} septembre (**fin des inscriptions = mercredi 21 juin**).

=> Différents ateliers au programme : Sportif, artistique, créatif, découverte, participatif, cuisine, grand jeu et diverses sorties.

Renseignements : José Escanez 02.96.83.20.20 ou 06.68.19.26.42 ou pleudihen.jeunesse@orange.fr.



BREIZHGO

TRANSPORTS SCOLAIRES : INSCRIPTIONS RENTRÉE 2023

Vous devez réaliser l'inscription au transport scolaire de votre enfant en vous connectant sur le site www.breizhgo.fr à compter de la fin mai. Au-delà du 17 juillet 2023, une majoration de 30€ pour inscription tardive sera appliquée. Si votre enfant était déjà inscrit l'année passée, vous recevrez un email fin mai vous avertissant de l'ouverture des inscriptions en ligne.